

<p><i>Rachats d'actions propres Reporting</i></p>	<p>Document à transmettre à la FSMA Contrôle des sociétés cotées et surveillance des marchés financiers</p> <p>  Rue du Congrès 12-14  1000 Bruxelles  Fax 02/220 59 03  E-mail info.fin@fsma.be </p>		
<p>Périodicité : reporting à effectuer au plus tard à la fin de la septième journée boursière suivant la date d'exécution des opérations</p>			
<p>Emetteur ECONOCOM GROUP SE</p>			
<p>Personne de contact Etienne JACQUET</p>			
Partie 1	Date de l'AG ayant autorisé le programme de rachat, ou autre justification	19 mai 2020	
	Durée autorisée du programme	5 ans à compter du 19 mai 2020	
	Fourchette de prix de rachat autorisée	Entre 1 (un) et 10 (dix) euros	
	Nombre total de titres émis	220 880 430	
	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées	20%, soit 44 176 086	
	Nombre de titres rachetés depuis le début du programme	9 262 103	
	Nombre de titres cédés	Date(s) décision	
	Nombre de titres annulés	Date(s) décision	
	Nombre de titres en possession à la date de reporting	11 042 709	
	Nombre de titres détenus par une filiale directe		
<p>Cette partie est à compléter uniquement si vous souhaitez bénéficier du régime dérogatoire en matière d'abus de marché pour les opérations de rachat d'actions propres (article 25, § 2, dernier alinéa, de la loi du 2 août 2002 et règlement CE n° 2273/2003)</p>			
Partie 2	Objectif du programme de rachat		
	Date et mode de la publication initiale relative au programme de rachat		
	Date de la dernière communication relative aux opérations effectuées		
	Programme de rachat planifié	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON (si oui, joindre le calendrier)	
	<p>Volume quotidien moyen autorisé (25 % du volume quotidien moyen du mois précédent celui au cours duquel le programme est rendu public ou du volume quotidien moyen des 20 jours de négociation précédant le jour de l'achat) (nombre de titres)</p>		
	En cas de dépassement de ce plafond	Date de notification préalable à la CBFA	
		Date de notification au public	
	L'émetteur est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON	
	Le programme de rachat est géré par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit	<input type="checkbox"/> OUI – <input type="checkbox"/> NON Si oui, identité du gestionnaire et date de la convention *	

* Transmettre une copie à la FSMA lors de la conclusion

Partie 3 Relevé des opérations de rachat (cf. circulaire point 4.2)	Date	Heure (1)	Méthode de négociation	Opération	Quantité	Prix	Références (1) (2)
	01/02/2021		en bourse	Achat	91 000	2,5630	
	02/02/2021		en bourse	Achat	46 542	2,6335	
	03/02/2021		en bourse	Achat	54 000	2,6599	
	04/02/2021		en bourse	Achat	52 000	2,7758	
	05/02/2021		en bourse	Achat	107 000	2,9054	

(1) A compléter uniquement en cas d'application du régime dérogatoire

(2) Cf. article 5, paragraphe 1, du règlement CE n° 2273/2003 : prix de la dernière opération indépendante ou de l'offre indépendante actuelle la plus élevée